Entrepreneur | Entrepreneuse de jardins

La nature comme métier

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Toute l’année, vous travaillez en extérieur pour créer, aménager et entretenir des espaces verts : jardins, parcs, terrains de jeu,... Vous utilisez divers outils, manuels ou motorisés, pour donner vie aux paysages souhaités.

Au fil des saisons, vous taillez les haies et les arbustes, tondez les pelouses, plantez fleurs et arbres, entretenez les allées et veillez à la santé des végétaux. Vous appliquez des traitements préventifs contre les maladies et éliminez les parasites.

Vous êtes en contact avec le paysagiste et/ou le propriétaire du jardin et le pépiniériste qui fournit les plantes.

Parfois, vous participez à des travaux plus techniques comme la pose de gazon, la construction de murets, l’installation de systèmes d’arrosage ou la création d’allées. Grâce à vos connaissances en botanique et en aménagement, vous transformez chaque espace en un lieu harmonieux, adapté aux attentes des propriétaires ou aux plans du paysagiste.

360°

Visite de l’atelier

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez ouvrir votre propre société de jardinage ou travailler au sein de l’une d’entre elles.

Vous pouvez également travailler à l’entretien des parcs et jardins communaux.

Un métier pour moi ?

Le métier d’entrepreneur de jardins est susceptible de vous convenir si :

- Vous aimez travailler en extérieur et êtes résistant aux conditions météo (froid, pluie, chaleur,...)
- Vous êtes organisé et soigneux
- Vous avez d'envie d'apprendre à connaître les plantes

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la disponibilité de nos formateurs.

- 1ère année (= année préparatoire) : jeudi (09h00 à 16h30)
- 2ème année : mercredi (09h00 à 16h30)
- 3ème année : mercredi (09h00 à 16h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 2ème et de 3ème années.

Programme:

Cours professionnels

1ère année (= année préparatoire) (260h)

- Aménager des jardins : module "topographie" (36h)
- Aménager des jardins : module "technique" (30h)
- Aménager des jardins : module "écologie" (34h)
- Participer à la gestion des locaux et du matériel (10h)
- Participer à la gestion de la marchandise (10h)
- Entretenir des parcs et jardins : module "écologie" (88h)
- Entretenir des parcs et jardins : module "technique" (44h)
- Travaux en hauteur (4h)
- S'insérer dans la vie professionnelle (4h)

2ème chef d'entreprise (152h)

- Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins : module « Méthode de travail » (20h)
- Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins : module « Pathologie » (16h)
- Gérer les travaux d'aménagement des parcs et jardins : module « Technique » (28h)
- Concevoir des jardins : module « Végétaux » (24h)
- Concevoir des jardins : module « Dessin » (36h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Gestion de l'entreprise » (8h)
- Phytolicence (20h)

3ème chef d'entreprise (224h)

- Gérer les travaux d'aménagement des parcs et jardins : module « Technique » (12h)
- Concevoir des jardins : module « Végétaux » (40h)
- Concevoir des jardins : module « Dessin » (60h)
- Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise (16h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Gestion de l'entreprise » (32h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Vie professionnelle » (4h)
- Phytolicense (40h)
- Suivi projet d'entreprise (20h)

Cours de gestion (160h sur 2 ans)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise entrepreneur de jardins et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: Equipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, pantalon de travail et gants de protection).

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:
• 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
• 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
• Certificat d'apprentissage
• Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)